

Etapes de déroulement d'évaluation scientifique et économique des projets startup

Conformément aux orientations de Monsieur le Recteur, en se référant aux documents envoyés par la tutelle, plusieurs actions permettant le bon déroulement de cette opération des soutenances de projets startup ont été discutées, à savoir :

- Définition des listes de projets validés par les cellules scientifiques et pédagogiques concernées.
- Le démarrage des soutenances selon les directives et calendrier de la tutelle : 1^{ère} session jusqu'au 20 Juillet 2024 et la 2^{ème} session du 10 septembre au 31 décembre 2024 (correspondance n°438 du 06/05/2024).
- Le respect du calendrier dicté par la tutelle.

A cet effet, les départements sont invités à œuvrer pour faire des efforts afin d'aider les encadrants à faire leurs tâches pour les soutenances dans des conditions favorables en respectant les modalités disponibles et nécessaires.

Le Comité scientifique de l'incubateur a adopté une stratégie pédagogique unifiée, convenable afin de faciliter la tâche de soutenance pour l'administration, la pédagogie, les encadrants et permettre aux étudiants d'aboutir d'acquérir un diplôme startup.

Points et instructions pour soutenir un projet startup selon 1275

1/ Les étudiants concernés par la soutenance dans le cadre du 1275 sont : Licence 3, Master 2, Doctorant.

2/ Chacun doit veiller à la propriété intellectuelle lors de l'organisation de la soutenance, surtout lorsqu'elle se déroule en deux parties distinctes (Classique seule et Startup seule)

3/ La période des soutenances pour les étudiants en projet de startup prévue par la loi de la circulaire n°438 du 6 mai 2024 :

- Date de début des soutenances : 20 juin 2024, -

- Date de clôture des soutenances : 20 juillet 2024.

Les soutenances reprendront immédiatement avec la rentrée universitaire - 2024-2025, et se poursuivront du 10 septembre 2024 au 31 décembre 2024.

4/ Les soutenances startup de septembre ne sont pas considérées comme rattrapage.

5/ L'encadrant est directement le premier responsable de la date de soutenance et est chargé de coordonner avec les membres et le partenaire économique et d'informer le responsable de l'incubateur.

La soutenance réunira :

- Membres du département (aspect scientifique théorique) : Encadrant + Président de Jury (Enseignant chercheur) + Enseignant examinateur.

- Membres évaluant l'aspect économique : un ou plusieurs partenaires économiques

- Et un représentant de l'incubateur (membre du comité de l'incubateur ou responsable de filière/spécialité/parcours désigné par le Directeur de l'incubateur en priorité ou par l'administration du département.

6/ Avant de programmer la soutenance : L'encadrant doit envoyer le **mémoire** (version électronique) une semaine à l'avance au chef de département et au responsable de l'incubateur, M. Mokhtari Messaoud, à l'adresse email de l'incubateur suivante : incubateur@univ-batna2.dz et avec la **date proposée**.

Le Responsable de l'incubateur valide après vérification réglementaire du contenu (présence de l'aspect économique BMC et fiche technique) et informe le chef du département pour la programmation de la soutenance.

7/ Le résultat de la soutenance de l'étudiant est rédigé en deux PVs signés par le chef de département :

- Le premier PV : Il a un caractère scientifique et théorique, il est classique, rédigé sous la forme utilisée dans le département.*
- Le deuxième PV : propre à l'incubateur, pièce qui a été jointe la dernière correspondance. Il contient les taux d'évaluation scientifique et économique qui seront traduits par une note sur 20.*

8/ Durée de la présentation-débat :

- L'aspect scientifique théorique : environ 15 minutes*
- Aspect économique : environ 10 minutes*

9/ Cas particuliers (deux soutenance distinctes) :

Dans ce cas, chacun doit prendre les mesures nécessaires pour préserver la propriété intellectuelle afin d'éviter toute violation de la loi en menant de préférence la soutenance normale à huis clos pour deux soutenances séparées.

- 1^{ère} Soutenance classique au département avec son PV*
- Une deuxième soutenance pour discuter le BMC au niveau de l'incubateur ou au département avec le PV startup.*

On peut citer comme exemples trois raisons de faire 2 soutenances :

A/ Les étudiants inscrits dans une université et ayant un projet affilié à l'incubateur d'une autre université.

B/ Des étudiants appartenant à des départements différents (ils ont le même projet)

C/ Des étudiants appartenant à des incubateurs différents (chacun a une partie de projet différente de l'autre).

Comment organiser les soutenances startup

- En s'appuyant sur le nombre important de projets, notamment celui de la faculté de Mathématiques et Informatique, ainsi que la faculté de Technologie,
- En faisant référence à la spécificité des spécialisations pour chaque faculté, institut ou département,
- Vu les tâches administratives et pédagogiques de la fin d'année et la courte durée qui reste à la programmation de ce nombre varié de projets,

Le Conseil Scientifique de l'incubateur a décidé :

- 1- de désigner les membres du même conseil comme représentants officiels de l'incubateur en priorité lors de la discussion des projets pour les facultés/instituts,
- 2- Déléguer les chefs de filières ainsi que les responsables des parcours des spécialités de la licence et master en question comme représentants officiels de l'incubateur lors des soutenances des projets pour les facultés/instituts qui ont un nombre important de projets startup. Notons que les responsables de filières font partie de la cellule de suivi et de travail installée au niveau de chaque faculté/institut par Monsieur le Recteur d'établissement.

Fait à Batna, le 04 Juin 2024

Le Responsable de l'Incubateur

Dr. MOKHTARI Messaoud